

idiomes nous donneront *Ferry, Feray, Ferret* ou *Ferré*, etc.

M. l'abbé Martin lit une étude sur la peste à Bonneuil (canton de Breteuil, en 1668. L'auteur rappelle que cette épidémie a déjà été l'objet, pour la ville de Compiègne, d'une notice de M. Arthur Bazin et ajoute que les notes qu'il a pu recueillir viendront aussi compléter celles que M. l'abbé Morel a publiées, il y a quelques années, sur la charité dans le diocèse de Beauvais au xvii^e siècle.

Le curé de Bonneuil s'était retiré à Esquennoy, au moment où la peste, apportée sans doute d'Amiens, vint éclater dans sa paroisse. Mgr Choart de Buzenval, alors évêque de Beauvais, n'hésita pas à venir prendre la place de ce pasteur et dirigea l'ensemble des mesures à prendre afin de soigner les malades, de leur faire donner les secours religieux et, en même temps, de les isoler de manière à préserver de la contagion les autres habitants.

Les mesures, édictées par l'évêque de Beauvais dans ce règlement, mériteraient encore aujourd'hui les éloges des hygiénistes et elles témoignent de la paternelle sollicitude du prélat.

M. Sorel commence la lecture d'une notice sur Stanislas Le Féron, le premier commandant de la garde nationale de Compiègne en 1791.

Il commence par remercier Mme Le Féron d'Eterpigny qui a bien voulu lui communiquer, de la manière la plus gracieuse, de nombreux documents de famille qui l'ont aidé à compléter les notes recueillies par lui dans divers dépôts d'archives, ainsi que l'éloge funèbre prononcé par Chabanon de l'Académie française.

Après avoir rappelé sommairement l'origine de la famille Le Féron, venue de la Souabe et dont les premiers représentants en

France se distinguèrent sous la bannière royale à Bouvines et mentionné quelques-uns des personnages qui ont illustré le nom de Le Féron, et parmi lesquels il faut citer un prévôt de Paris, un avocat héraldiste consommé, plusieurs grands maîtres des eaux et forêts, et des officiers de mérite, il rappelle les premières années de Stanislas Le Féron, dont le père avait vaillamment servi sous Louis XV et mérité le grade de maréchal de camp, tout en occupant les fonctions de lieutenant dans une des compagnies des gardes du corps du comte d'Artois. C'est ce corps qui fut choisi par lui pour y faire entrer son fils. Celui-ci, à l'âge de vingt ans, y fut pourvu d'une charge d'exempt, dont le prix était de quarante mille livres.

Filleul du Dauphin et de Marie Leczynska, Stanislas Le Féron avait de puissants protecteurs et en 1789, à peine âgé de trente-deux ans, il avait, dans le corps où il n'avait cessé de servir le rang de lieutenant-colonel.

C'est à cette époque que fut décidée, en France, la création d'une garde bourgeoise, dont La Fayette fut, à Paris, nommé général et à la tête de laquelle, à Compiègne, fut placé Stanislas Le Féron.

Dans une prochaine séance, nous verrons se dérouler, avec la biographie de celui qu'on appela par la suite le La Fayette compiégnois, plusieurs incidents relatifs à la Révolution à Compiègne et le rôle que, sous le commandement de Stanislas Le Féron, joua la Garde bourgeoise, qui ne tarda pas à échanger ce titre contre celui de Garde nationale.

M. de Bonnault continue la lecture de son travail sur les Francs-Archers de Compiègne. Il s'occupe spécialement de leur armement et de leur équipement et établit de curieuses comparaisons entre les enseignements que fournissent les ordonnances, ceux que nous donnent les comptes municipaux, et enfin les

pièces d'armement ou d'équipement lorsqu'elles nous sont conservées dans quelques musées.

M. de Marsy lit une notice sur Jean le Mercier, seigneur de Pimprez et capitaine de Creil sous Charles V et Charles VI.

C'est dans un volumineux mémoire, inséré dans les collections de l'Académie des Inscriptions en 1888 et dû à M. Henri Moranvillé, qu'il a puisé les éléments de ce résumé sommaire de la vie d'un homme qui a joué un rôle considérable sous Charles V et Charles VI, dont, avec le titre de général-conseiller des finances et de maître d'hôtel, il fut un des principaux ministres.

Le Mercier, malgré les assertions intéressées de son neveu Jovenel des Ursins, paraît avoir appartenu à une famille des plus obscures et on peut le considérer comme un nouvel exemple de ces hommes d'Etat qui, au moyen-âge et plus récemment, ont réussi, par leur valeur personnelle, à mériter les postes les plus élevés du gouvernement, mais qui, comme tant d'autres, ont trouvé la roche tarpéienne bien près du Capitole. Si Le Mercier, heureux négociateur dans des traités avec l'étranger, habile réformateur des impôts, avait été le favori de Charles V et de Charles VI, les tuteurs de ce dernier prince, lorsqu'il fut frappé de démence, voulurent se venger du conseiller trop souvent écouté et décidèrent de le « détruire » ; ils tentèrent de le faire condamner à mort, mais Le Mercier en fut quitte pour un court exil ; il réussit même à sauver en grande partie sa fortune qui était considérable et mourut en 1397.

La prochaine séance aura lieu le *jeudi 8 avril*, au lieu du jeudi-saint. L'ordre du jour comprendra notamment : Procès-verbal de la dernière séance. — Hommages et envois divers. — M. Dervillé. Les écoles publiques à Compiègne pendant la Révolution. — M. A.
